



Association des  
**MICROBIOLOGISTES**  
du Québec

CI-011M  
C.P. PL 67  
Loi modifiant  
le Code des professions  
VERSION REVISÉE

PAR COURRIEL

Le 11 septembre 2024

Madame Sonia LeBel  
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
Secrétariat du Conseil du trésor  
875, Grande-Allée Est, 4<sup>e</sup> étage, secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8

Monsieur André Bachand  
Président de la Commission des institutions  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, RC, bureau RC.53  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Déception vis-à-vis de la suspension temporaire du traitement de la demande d'encadrement professionnel des microbiologistes par l'Office des professions du Québec et de l'exclusion du projet de loi n° 67**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Président,

Fondée en 1975, l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ) est une association professionnelle dûment constituée en organisme sans but lucratif en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* (C-38). Sa mission est de représenter les intérêts des professionnels de la microbiologie au Québec et de promouvoir une pratique professionnelle de la microbiologie, afin de favoriser une meilleure protection du public.

L'AMQ regroupe aujourd'hui plus de 500 membres qui exercent la profession de microbiologiste dans l'une ou l'autre des différentes spécialités de la microbiologie, qu'elle soit de nature agroalimentaire, moléculaire, biopharmaceutique, clinique et santé publique, industrielle ou environnementale. Il s'agit de la seule association professionnelle de microbiologistes scientifiques reconnue officiellement au Québec par lettres patentes et de la deuxième plus importante au Canada.

Nous vous interpellons aujourd'hui afin d'exprimer notre vive déception en regard de la suspension temporaire de la demande d'encadrement des microbiologistes par l'Office des

professions du Québec (Office) ainsi que notre exclusion du [projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux](#) (PL-67). En effet, c'est avec désarroi que nous avons appris – par le truchement d'une lettre officielle de l'Office en date du 1<sup>er</sup> août, que notre dossier était remis aux calendes grecques. De la même façon, c'est avec ébahissement que nous avons pris connaissance de la non-considération des microbiologistes dans le cadre du PL-67.

Nous déplorons aujourd'hui vivement cette suspension et cette exclusion, qui s'ajoutent au manque d'ambition politique observé depuis longtemps face à notre dossier. Comme vous le savez, les microbiologistes sont orphelins d'ordre professionnel. Il n'y a donc aucun mécanisme externe pour s'assurer qu'un microbiologiste a les compétences requises pour pratiquer dans son domaine. Dans l'intérim d'un encadrement professionnel, l'AMQ a pris à sa charge de s'imposer comme le chien de garde de la profession au Québec, permettant ainsi d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en encadrant la profession et en proposant le titre de microbiologiste agréé. Toutefois, il n'est pas obligatoire à la pratique de la profession de microbiologiste. Cette situation est évidemment source de risques pour le public. Et ces écueils sont nombreux, passant du charlatanisme en analyse microbiologique à la non-détection des micro-organismes nuisibles, de pathogènes et de virus. Tous ces périls pourraient être résolus par l'encadrement professionnel de la microbiologie.

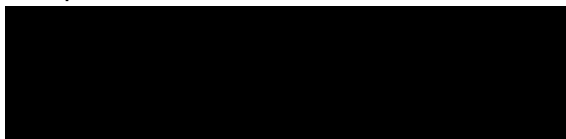
Les microbiologistes jouent également un rôle prépondérant dans le maintien d'une population québécoise en santé, et ce, directement ou indirectement. Leur travail s'inscrit très souvent en amont des gestes que poseront d'autres professionnels de la santé et du domaine des sciences. À titre d'exemple, des microbiologistes travaillent à la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau et de l'air, à surveiller l'évolution des maladies infectieuses, à développer et fabriquer des vaccins pour contrer ces maladies et à effectuer de la recherche sur des thématiques et des enjeux de santé publique.

En guise de soutien face aux représentations que nous effectuons auprès des décideurs politiques pour intégrer le système professionnel, nous avons obtenu l'appui des trois groupes d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec. [Plus largement, la population québécoise appuie l'intégration de la profession de microbiologiste au système professionnel. En effet, 8 Québécois sur 10 y sont favorables selon un sondage omnibus CROP.](#)

En guise de suivi, nous demeurerons dans l'attente d'un retour afin d'obtenir, de votre part, un engagement à reconsidérer la mise au rencart de notre dossier – ou à tout le moins, d'une réponse de substance face à cette situation ubuesque que vous avez le pouvoir de corriger. Nous estimons que cela serait un grand pas dans la bonne direction afin d'assurer adéquatement la protection du public à l'égard de l'exercice de la microbiologie au Québec. Vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



Marc Hamilton

p. j. OPQ – Suspension temporaire du traitement de la demande d'encadrement professionnel des microbiologistes (1<sup>er</sup> août 2024)

CROP – Rapport portant sur : la profession de microbiologiste (octobre 2023)

Réponse de Mme Sonia LeBel à la question inscrite au Feuilleton de l'Assemblée nationale du Québec par M. André A. Morin

PLQ – Position du Parti libéral du Québec concernant l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois (9 novembre 2023)

QS – Position de Québec solidaire concernant l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois

PQ – Appui du député de Jean-Talon aux démarches de l'Association des microbiologistes du Québec afin d'intégrer le système professionnel québécois (9 novembre 2023)

c. c. M. Mathieu Théoret Crawford, conseiller politique au cabinet du premier ministre

M. André A. Morin, porte-parole de l'opposition officielle pour les ordres professionnels

M. Vincent Marissal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor

M. Pascal Paradis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de justice

Mme Dominique Derome, présidente de l'Office des professions du Québec

M. Luc Boileau, directeur national de santé publique

PAR COURRIEL

Le 1<sup>er</sup> août 2024

Monsieur Marc Hamilton  
Président  
Association des microbiologistes du Québec  
[president@microbiologistes.ca](mailto:president@microbiologistes.ca)

**Objet : Suspension temporaire du traitement de la demande d'encadrement  
professionnel des microbiologistes**

Monsieur le Président,

La présente est pour vous informer que le traitement de la demande d'encadrement professionnel des microbiologistes est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

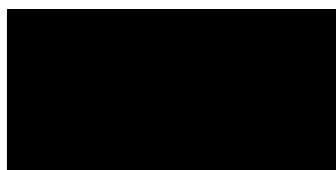
Il nous a fallu prendre cette décision difficile en raison du nombre élevé de demandes d'encadrement déposées à l'Office des professions, dont l'analyse ne peut être effectuée avec toute la rigueur et les précautions requises en concomitance avec le chantier de modernisation du système professionnel lancé par la ministre LeBel en mai 2023.

En effet, considérant les travaux d'envergure afférents à la modernisation, qui mobiliseront la majorité des ressources de l'Office pour plusieurs mois encore, et devant l'ampleur de la tâche que représente l'analyse nécessaire pour faire cheminer chacune des demandes d'encadrement professionnel à l'étude, nous avons dû prioriser les demandes comportant des contraintes réglementaires et devant être traitées à plus brève échéance afin d'assurer la protection du public.

Nous sommes désolés de tout inconvénient que cette situation pourrait causer. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour mener à bien la réalisation de ces dossiers dans les meilleurs délais et que nous reviendrons vers vous dès qu'il sera possible de reprendre le traitement de votre demande.

Je vous remercie pour votre compréhension et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

La vice-présidente,



Marielle Coulombe, ing.f.

c. c. Monsieur Christian Beaulac  
Directeur général  
Association des microbiologistes du Québec  
[direction.generale@microbiologistes.ca](mailto:direction.generale@microbiologistes.ca)

A scientist with curly hair and glasses, wearing a white lab coat, is seated in a wheelchair in a laboratory. They are looking through a microscope. The scene is bathed in a blue light. In the background, there are shelves with various laboratory equipment and a desk with a laptop and other items.

RAPPORT PORTANT SUR :

LA PROFESSION DE MICROBIOLOGISTE

POUR L'ASSOCIATION DES MICROBIOLOGISTES DU  
QUEBEC

Octobre 2023

de la vie aux idées

CRQP

# Méthodologie

---

## Collecte des données

La collecte des données en ligne s'est déroulée du **11 au 18 octobre 2023 dans le cadre de l'omnibus de CROP** (panel Web).

Au total, 1 000 questionnaires ont été remplis par des Québécois de 18 ans et plus.

## Pondération et caractère représentatif de l'échantillon

Les résultats ont été pondérés afin de refléter la distribution de la population à l'étude selon le sexe, l'âge, la langue maternelle et la scolarité des répondants.

Notons que, compte tenu du caractère non probabiliste de l'échantillon, le calcul de la marge d'erreur ne s'applique pas.

## Comment lire les données

Il est possible que la somme des résultats présentés n'égalise pas toujours 100 %, puisqu'il s'agit de pourcentages arrondis.

Lorsque pertinentes, les différences de résultats entre sous-groupes sont indiquées comme suit :

**EN BLEU** pour les résultats **plus élevés**

**EN ROUGE** pour les résultats **plus bas**



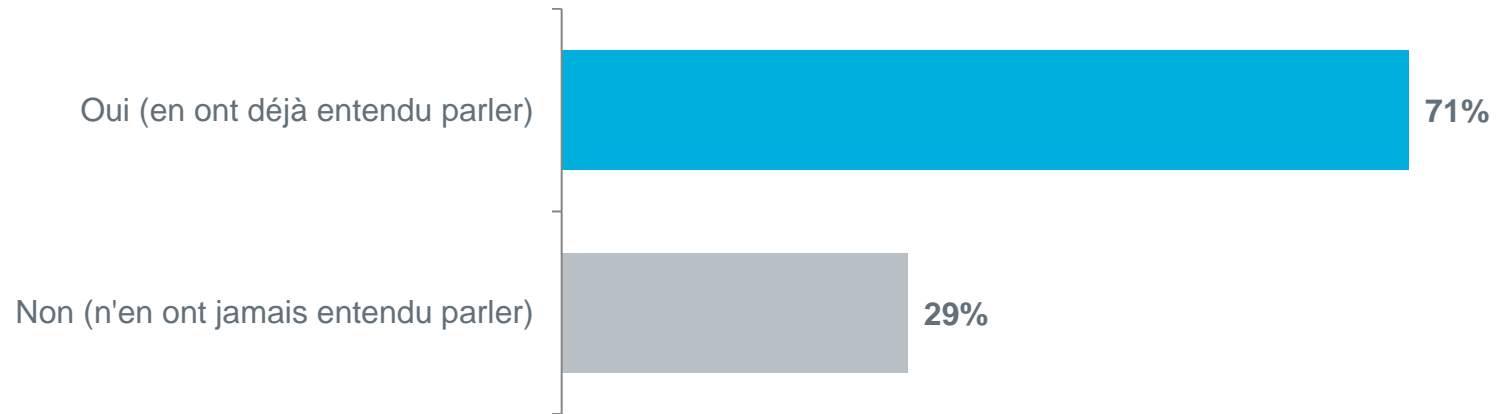
# Résultats

---

┌  
de la vie aux idées

# Notoriété de la profession de microbiologiste

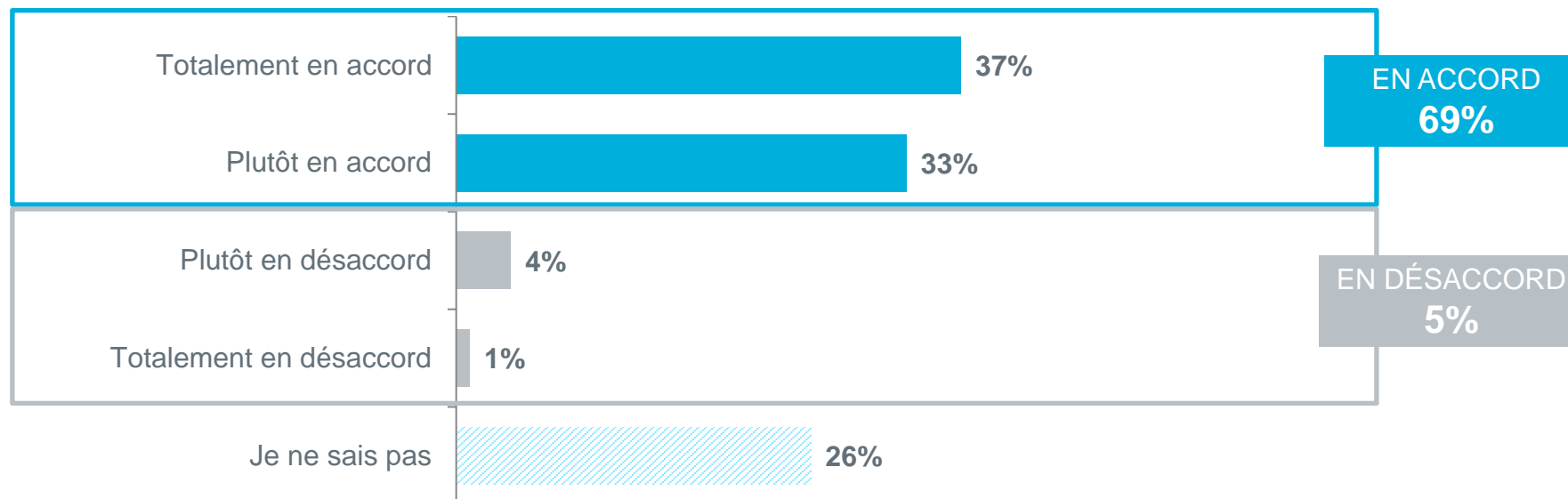
(base : tous les répondants, n=1 000)



AGE	TOTAL	AGE			SCOLARITÉ		
		18-34	35-54	55+	SEC.	COLL.	UNIV.
	n= 1000	228	313	459	274	418	308
Oui (en ont déjà entendu parler)	<b>71</b>	<b>62</b>	<b>75</b>	72	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>84</b>
Non (n'en ont jamais entendu parler)	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	28	<b>44</b>	<b>25</b>	<b>16</b>

# Niveau d'accord avec l'idée que la profession de microbiologiste devrait être régie par un code de déontologie

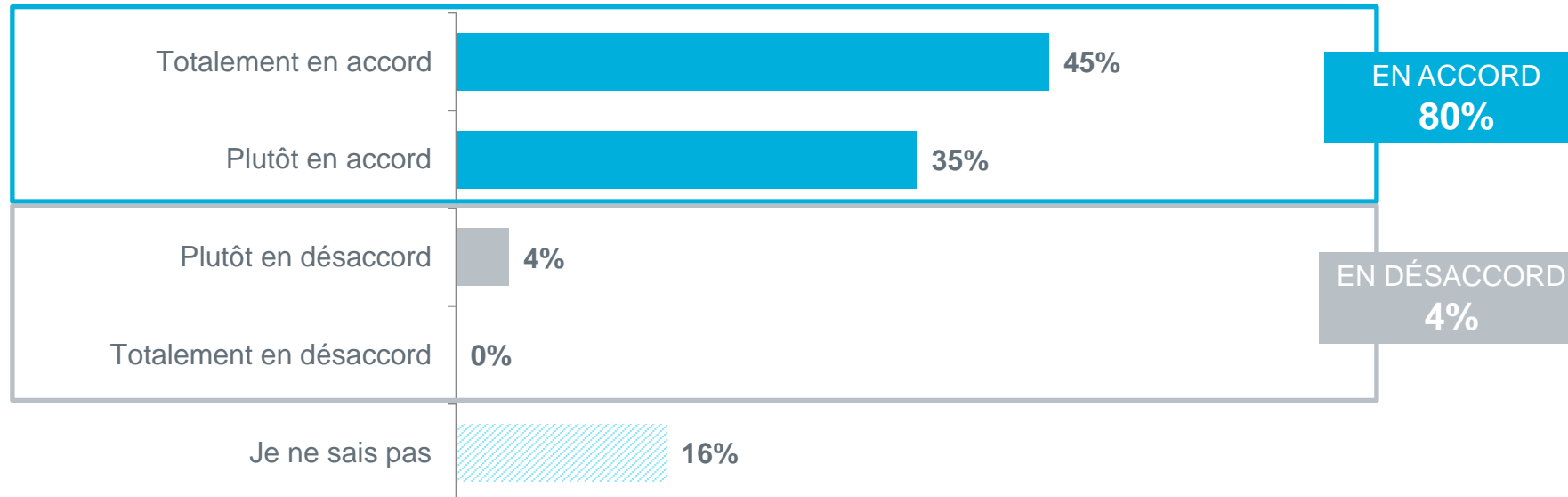
(base : tous les répondants, n=1 000)



AGE	SCOLARITÉ	Niveau d'accord (%)						
		TOTAL	18-34	35-54	55+	SEC.	COLL.	UNIV.
n=		1000	228	313	459	274	418	308
En accord		69	65	70	71	58	73	78
En désaccord		5	9	5	4	7	4	5

# Niveau d'accord avec l'idée que la profession de microbiologiste devrait être encadrée par un ordre professionnel

(base : tous les répondants, n=1 000)



AGE	AGE			SCOLARITÉ			
	18-34	35-54	55+	SEC.	COLL.	UNIV.	
(%)							
TOTAL							
n=	1000	228	313	459	274	418	308
En accord	80	79	79	82	73	85	83
En désaccord	4	6	5	3	5	3	4



# Profil des répondants

---

└ de la vie aux idées

# Profil des répondants

(base : ensemble des répondants, n=1 000)

(%)	TOTAL
SEXE	n= 1 000
Homme	49
Femme	51
<b>RÉGION</b>	
Île de Montréal	24
Rive-Sud de Montréal	12
Rive-Nord de Montréal	14
Québec RMR	10
Reste du Québec	40
<b>ÂGE</b>	
18-34 ans	25
35-54 ans	32
55 ans et plus	44
<b>LANGUE MATERNELLE</b>	
Français	78
Anglais ou autre langue	22

(%)	TOTAL
SITUATION D'EMPLOI	n= 1 000
Travailleur(se) à temps plein	44
Travailleur(se) à temps partiel	10
Chômeur(se) à la recherche d'un emploi	4
À la maison à temps plein	6
Retraité(e)	32
Étudiant(e)	4
<b>REVENU MÉNAGE</b>	
Moins de 40K \$	29
40K \$ À 79K \$	29
80K \$ et plus	36
Je préfère ne pas répondre	6
<b>SCOLARITÉ</b>	
Secondaire ou moins	35
Certificat ou Collège	44
Universitaire	22

---

CROP

---

MONTREAL (QUEBEC)

---

[WWW.CROP.CA](http://WWW.CROP.CA)

---

de la vie aux idées

CROP

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

La présente se veut une réponse à la question inscrite au feuillet le 7 février 2024 par le député de l'Acadie, M. André A. Morin, concernant l'encadrement des microbiologistes par le biais de la création d'un ordre professionnel.

L'Office des professions du Québec (l'« Office »), qui est l'instance compétente en la matière et qui a la responsabilité d'émettre un avis sur la nécessité d'encadrer un nouveau groupe de personnes au sein du système professionnel, poursuit ses travaux. À cet effet, l'Office doit considérer plusieurs facteurs, tel que le prévoit le *Code des professions* (c. C -26). Plusieurs étapes doivent être franchies avant que l'Office puisse émettre un avis sur cette question. Par exemple, des consultations s'avéreront nécessaires.

Dans le contexte global de la modernisation du système professionnel amorcée l'an dernier et en raison de sa complexité, notamment en ce qui a trait aux interfaces entre les activités de plusieurs autres professions encadrées, cette analyse doit être effectuée avec toute la rigueur nécessaire. Enfin, l'ensemble de ces démarches doit toujours être réalisé avec la préoccupation première d'assurer la protection du public.

... 2

Je demeure disposée à examiner la question de l'encadrement des microbiologistes une fois que les travaux dans le dossier seront complétés. Dans le cadre de ces travaux, nous restons en contact avec le groupe, notamment l'Association des microbiologistes du Québec, et demeurons au fait de leurs préoccupations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LABEL



**André Albert Morin**

Député de l'Acadie

*Porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, de transports et de mobilité durable, pour les ordres professionnels, pour les Relations avec les Premières Nations et les Inuit et responsable de la région du Nord-du-Québec*

Montréal, le 9 novembre 2023

Association des microbiologistes du Québec

Objet : Position du Parti libéral du Québec concernant l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois

Madame,

La présente vise à répondre à votre lettre datée du 3 octobre dernier, dans laquelle vous sollicitez le soutien de notre formation politique en faveur de l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois, au nom de l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ).

À la lumière des arguments avancés, notamment en prenant compte de l'expérience pandémique et des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés, nous partageons l'opinion que les microbiologistes, tout comme les biologistes, devraient être pleinement intégrés au système professionnel québécois, ce serait très important pour la protection du public.

Cette intégration pourrait se faire en envisageant leur rattachement à l'Ordre des chimistes du Québec, si cela s'avère pertinent ou par la création d'un nouvel ordre professionnel.

Nous espérons que notre position en la matière contribuera à faciliter les démarches de l'AMQ. Je demeure à votre disposition pour toute collaboration future.

Veillez agréer Madame, Jouve-Dolbec, mes salutations distinguées.

André Albert Morin  
Député de l'Acadie



**Christine Labrie**  
Députée de Sherbrooke

Association des microbiologistes du Québec

Objet: Position de Québec solidaire concernant l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois

Bonjour,

La présente vise à répondre à la communication du 3 octobre dernier de Mme Kassandra Jouve-Dolbec, sollicitant, au nom de l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ), l'appui de notre formation politique à l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois.

Au vu de l'argumentaire déployé, notamment eu égard à l'expérience pandémique et aux défis environnementaux auxquels nous faisons face, nous considérons qu'en effet, les microbiologistes, tout comme les biologistes, devraient être intégrés au système professionnel québécois, que ce soit par l'intégration de ces professions à l'Ordre des chimistes du Québec, si une telle avenue étaient souhaitée par les diverses parties prenantes, ou par la création d'un nouvel ordre professionnel.

En espérant que ceci facilite les démarches de l'AMQ; veuillez agréer nos salutations les plus solidaires,

A handwritten signature in blue ink, reading "Christine Labrie". The signature is fluid and cursive, written over a light blue rectangular background.

Christine Labrie  
Députée de Sherbrooke  
2e groupe d'opposition, Québec Solidaire

---

Pascal Paradis  
Député de Jean-Talon

Québec, le 9 novembre 2023

M. Marc Hamilton  
Président  
Association des microbiologistes du Québec  
5094A, avenue Charlemagne  
Montréal (Québec)  
H1X 3P3

Objet: Appui du député de Jean-Talon aux démarches de l'Association des microbiologistes du Québec afin d'intégrer le système professionnel québécois.

M. le président,

La présente vise à répondre à la communication du 8 novembre dernier de Mme Cassandra Jouve-Dolbec, sollicitant, au nom de l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ), mon appui, en tant que porte-parole du troisième groupe d'opposition pour le dossier des Lois professionnelles, à l'intégration des microbiologistes au système professionnel québécois.

Considérant l'importance de protéger le public et d'assurer la circulation d'informations justes et exactes entourant le champ d'expertise des microbiologistes par des personnes qualifiées, particulièrement en prenant en compte les récentes expériences en période pandémique, je crois qu'il est pertinent d'intégrer les microbiologistes au système professionnel québécois, soit par l'intégration au sein de l'Ordre des chimistes du Québec ou par la création d'un nouvel ordre professionnel dédié.

En espérant que ceci facilite les démarches de l'AMQ auprès de l'Office des professions; veuillez agréer nos cordiales salutations,



Pascal Paradis  
Député de Jean-Talon

Porte-parole du Parti Québécois en matière de Lois professionnelles